



JOURNAL

SEPTEMBRE 2023

Qu'est-ce qu'on fait à l'ATA ?

Résumé du « Rapport
d'activités 2022-2023 »

Départs congé de maternité

Heures d'ouverture-
modifications

Suivi AGA

Conseil d'administration

Rente invalidité

Nouvelle venue

Statistiques

Implication

Aide juridique

À propos

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi

8H30 à 12H et 13H à 16H

114-B, avenue de Gaspé Est

Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0

Tél. : 418-598-9844 Fax : 418-598-9853

Sans frais : 1-855-598-9844

MOT DE LA COORDONNATRICE

Chers membres,

Voici la nouvelle édition de notre journal. Nous débutons notre 36^e automne à votre service. Veuillez prendre note qu'il y aura moins d'activités dans les prochains mois, car nous serons en réduction de personnel.

Marie-Ève Picard, coordonnatrice

Qu'est ce qu'on fait à l'ATA ?

Plusieurs d'entre vous, doivent se questionner sur ce que nous faisons concrètement à l'ATA. Bien qu'au moins 85 % de notre temps soit consacré à l'intervention directe auprès de nos membres, nous devons effectuer différentes actions, telles que de l'éducation populaire, de la mobilisation sociale, des activités politiques non partisans et de la représentation.

Alors voici ce que nous avons fait durant les dernières semaines.

(MAI À AOÛT)

❖ Réunions :

- Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté
- Assemblée générale annuelle de l'ATA
- Rencontre d'échange sur l'assurance-emploi
- Comité « Activités »



❖ Collaborations :

- Rencontre avec le Carrefour jeunesse emploi de l'Islet
- Rencontre avec Madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata
- Rencontre avec Monsieur Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud, via la CDC du Kamouraska
- Rencontre Programme employabilité de Service Québec

IMPORTANT !

Lors de votre appel, si vous tombez sur la boîte vocale, nous vous invitons à laisser un message et à ne **pas téléphoner à de multiples reprises**. Si nous ne répondons pas, c'est que les intervenantes sont en rendez-vous ou que toutes les lignes téléphoniques sont déjà utilisées. Merci de votre compréhension.

Le conseil d'administration et l'équipe de travail sont fiers de vous présenter un bref aperçu du « Rapport d'activités 2022-2023 ». Ce document reflète tout le travail accompli durant la dernière année, ainsi que de notre volonté à faire la différence auprès de nos membres.

- **544** membres au 31 mars 2023 ;
- **7** rencontres du conseil d'administration ;
- **30 828** interventions directes auprès des membres ;
- **5** éditions du journal ;
- Création de **4** capsules ;
- **13 605** télécommunications ;
- **738** dossiers actifs ;
- **396** nouveaux dossiers provenant de différentes régions de l'Est du Québec ;
- **1572** personnes rejointes directement par nos services ;
- Motifs de nouvelles demandes : suivi technique (**33.4** %), contestations de l'employeur (**10.8** %), refus d'indemnisation (**10.9** %) ;
- **82.5** % des dossiers actifs concernent la CNESST et **9.5** % la SAAQ ;
- **40.5** % de nos membres reçoivent des IRR, **16.5** % sont sans revenu, **8** % reçoivent des prestations de l'aide sociale et **8.2** % des prestations de chômage ;
- L'âge moyen de nos membres est de **50** ans, **59.5** % sont des hommes contre **40.5** % des femmes ;
- **12** formations suivies par les intervenantes pour mieux vous servir ;



En 2022-2023, l'ATA c'est :

- 3** employées pour effectuer **30 828** interventions dans **738** dossiers actifs
 - Célébration du 35^e anniversaire de l'ATA;
- Campagne de sensibilisation des préjugés envers les accidentés du travail et de la route;
 - Nouveau visuel de l'ATA et nouveau logo ;
 - Plus de **400** personnes rencontrées ;
 - 6293** consultations téléphoniques ;
 - 9329** informations et suivis donnés ;
 - 6207** aides techniques dans les dossiers ;
 - 215** participations à nos activités ;
 - 752** heures de bénévolat ;
 - 4** groupes d'entraide ;
 - 2** formations offertes aux jeunes étudiants ;
- Ateliers « Le harcèlement au travail, ce n'est pas rien » phase 2 ;
- 1100** abonnés sur notre page Facebook.

Si vous désirez obtenir une copie du Rapport d'activités 2022-2023, il nous fera plaisir de vous le faire parvenir. Vous n'avez qu'à communiquer avec nous.



DÉPARTS POUR CONGÉ DE MATERNITÉ

Nous tenons à souligner les départs de Marie-Ève Picard et Mélanie Jean en congé de maternité à la mi-septembre. Madame Picard sera de retour à l'ATA au début de l'été 2024 et Madame Jean à l'automne 2024. Nous leur souhaitons le plus grand bonheur possible.

Nous désirons également vous rassurer, leurs absences ne causeront aucun préjudice à votre dossier. Marie-Christine Pelletier et Mélanie Pelletier, en remplacement, sont toujours en poste afin de vous aider dans vos démarches. Veuillez également noter que le délai de retour d'appel pourrait être un peu plus long qu'à l'habitude. Nous vous demandons votre compréhension à ce sujet.



En conséquence de ces absences, l'ATA doit modifier ses heures d'ouverture. L'ATA sera désormais **fermé le vendredi** pour une durée indéterminée. Ainsi, il n'y aura pas d'intervenante sur place le vendredi pour vous accueillir ou répondre à vos appels et ce, à compter du 8 septembre 2023.

HEURES D'OUVERTURE		
LUNDI	8H30	16H00
MARDI	8H30	16H00
MERCREDI	8H30	16H00
JEUDI	8H30	16H00
VENDREDI	Fermé	Fermé
SAMEDI	FERMÉ	
DIMANCHE	FERMÉ	

Suivi AGA

Le 21 juin dernier, l'ATA tenait sa 36^e assemblée générale. Nous avons pu tenir notre habituel repas communautaire. **30** membres et sympathisants ont participé à cette importante rencontre et ont pu prendre connaissance des principales activités de la dernière année via le rapport d'activités. **Si vous en désirez une copie, faites-le nous savoir.**

Monsieur Claude Chouinard, président de l'Aide aux Travailleurs Accidentés, a remercié les différents collaborateurs, les membres du conseil d'administration, ainsi que les intervenantes. Il a souligné la fidélité des membres et souhaité la bienvenue à tous les nouveaux venus.

Deux des quatre membres sortants du conseil d'administration ont été réélus et ont volontiers accepté la poursuite de leur travail d'administrateur pour les deux prochaines années. Madame Mona Émond, membre du conseil depuis 2021, a décidé de ne pas renouveler son mandat. Nous la remercions chaleureusement de son temps et de son appui à la cause.

Merci à tous ceux et celles qui se sont déplacés pour participer à notre assemblée générale. Votre présence fort précieuse permet à notre organisme d'avoir une riche vie associative.



Nomination bénévole de l'année

Nous avons également profité du rassemblement pour souligner la contribution de Me Annie Noël au sein de l'ATA en la nommant bénévole de l'année. Nous avons tenu à mentionner sa grande expertise et sa générosité.

Merci infiniment pour sa grande implication.



Conseil d'administration de l'Aide aux Travailleurs Accidentés.

L'ATA est fière de vous présenter les membres du conseil d'administration 2023-2024 :

Claude Chouinard, Président

Guy Haillez, Vice-Président

Paul-Henri Guillemette, Secrétaire-
trésorier

Gervais Martin, Administrateur

Alain Bellavance, Administrateur

Chantal Dufour, Administratrice

Félicitations aux nommés et un immense remerciement pour leur implication bénévole.

Un remerciement bien spécial à Madame Mona Émond, qui a été membre du conseil d'administration pendant 2 ans et qui n'a pas renouvelé son mandat lors de l'AGA de juin.

RENTE D'INVALIDITÉ, LA PÉNALITÉ DE RETRAITE QUÉBEC

Comme vous le savez sûrement, un individu qui reçoit une rente invalidité de *Retraite Québec* avant ses 65 ans subit une pénalité sur la rente régulière qu'il reçoit à ses 65 ans. Plusieurs parties arguent que cette disposition est discriminatoire et sans fondement. L'appauvrissement des détenteurs de rente d'invalidité est non négligeable lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite. Des demandeurs ont déposé des requêtes au Tribunal administratif du Québec.

Rappelons que depuis janvier 2022, *Retraite Québec* a diminué la pénalité maximale à 24 % des prestations. En effet, l'ajustement pourra varier entre 0.3 et 0.4 %, plutôt que 0.5 et 0.6%. Mais cette nouvelle disposition entraîne toujours une diminution des revenus.

Une action collective a été déposée à la *Cour supérieure* contre *Retraite Québec*. La décision du *Tribunal administratif du Québec* a été rendue le 28 juillet dernier et elle a donné raison aux cinq contestataires. La décision confirme que cette pratique est infondée. Cependant, en principe seulement les cinq contestataires auraient droit au dédommagement, à moins que le gouvernement ne décide de modifier la loi.

Cependant, il faut comprendre qu'au moins une des parties risque de porter en appel la décision. Ce qui allongera le délai de plusieurs mois et même années.

Nouvelle venue...

Nous vous présentons Madame Mélanie Pelletier qui assurera le remplacement de Madame Mélanie Jean au poste de préposée à l'accueil le temps de son congé de maternité. Elle sera en formation durant quatre semaines avant d'être autonome.

C'est Madame Pelletier qui assurera le suivi téléphonique, le traitement du courrier, la gestion des RDV et plus encore.

STATISTIQUES

MAI, JUIN, JUILLET, AOÛT

Votre organisme travaille très fort pour vous. Voici quelques statistiques qui dénotent l'ensemble des interventions effectuées dans les derniers mois.

	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Nouveaux dossiers	39	24	22	32
Nombre de dossiers actifs	257	329	371	405
Nombre d'appels faits et reçus	769	614	569	563
Nombre d'interventions réalisées	2695	2347	1835	2082
Nombre de personnes rencontrées	38	32	21	24

IMPLICATION

Les gens qui désirent s'impliquer dans l'association, que ce soit par l'organisation d'activités, la participation à des comités de réflexion ou autres, peuvent nous en faire part. Il nous fera plaisir de vous accueillir au sein de notre équipe.

Il y a toujours de la place pour du bénévolat, de nouvelles idées ou pour une implication ponctuelle.



Chaque semaine, nous publions des articles intéressants, des photos, des reportages reliés à vos droits ou à l'actualité
Suivez-nous sur notre page Facebook :

Aide aux Travailleurs Accidentés



L'aide juridique

Un réseau au service des gens

www.csj.qc.ca

BARÈME D'ADMISSIBILITÉ FINANCIÈRE À L'AIDE JURIDIQUE *

Pour obtenir des services juridiques gratuitement, vos revenus ne doivent pas dépasser les montants indiqués dans la colonne « Volet gratuit ». Si vos revenus correspondent plutôt aux montants de la colonne « Volet avec contribution », vous pouvez obtenir des services juridiques, mais en payant une contribution** variant entre 100 \$ et 800 \$. Lorsque vous habitez dans une région éloignée, les montants du barème sont majorés de 20 %.

Revenu annuel maximal si...	Volet gratuit	Volet avec contribution
Vous êtes une personne seule	27 755 \$	27 756 \$ à 38 771 \$
Vous êtes un adulte et vous avez un enfant	33 960 \$	33 961 \$ à 47 425 \$
Vous êtes un adulte et vous avez deux enfants (ou +)	36 253 \$	36 254 \$ à 50 628 \$
Vous avez un conjoint	38 628 \$	38 629 \$ à 53 954 \$
Vous avez un conjoint et un enfant	43 220 \$	43 221 \$ à 60 365 \$
Vous avez un conjoint et deux enfants (ou +)	45 515 \$	45 516 \$ à 63 572 \$

* En vigueur le 31 mai 2023

** Pour le volet gratuit, vos liquidités ne doivent pas excéder 2 500 \$ pour une personne seule et 5 000 \$ pour une famille et la valeur de vos biens ne doit pas excéder 47 500 \$ ou 90 000 \$ si vous êtes propriétaire de votre résidence. Si votre situation financière excède le volet gratuit (revenus, biens ou liquidités) vous pouvez tout de même être admissible à l'aide juridique moyennant le versement d'une contribution. N'hésitez pas à vous informer auprès de votre bureau d'aide juridique pour confirmer votre admissibilité.



Envois de fax

Lorsque vous nous faites parvenir des documents par fax au **418-598-9853**, il demeure prudent de vérifier si nous les avons bien reçus. Il arrive que nous recevions des pages entièrement blanches. Assurez-vous que vos documents se sont rendus à destination en nous téléphonant ou en nous laissant un message dans la boîte vocale au **418-598-9844**.

Numéro sans frais

Vous pouvez joindre l'ATA au numéro sans frais : **1-855-598-9844**

À PROPOS DE L'ATA

L'Aide aux Travailleurs Accidentés-ATA, est un organisme à but non lucratif, qui vient en aide aux personnes accidentées du travail ou de la route ainsi qu'aux personnes congédiées ou victimes de harcèlement. Aussi, nous nous efforçons de répondre à tous les problèmes qui peuvent se poser à la suite d'un accident du travail, particulièrement lorsque la réclamation est refusée. Nous répondons donc à vos questions concernant la CNESST, le Tribunal administratif du travail, Retraite Québec, les assurances-invalidité, les normes du travail, la SAAQ, etc.

Les services offerts : informations au sujet de l'indemnisation et de la réadaptation, écoute, suivi technique des dossiers, consultations juridiques avec avocate spécialisée en droit du travail, représentation auprès de la CNESST et du Tribunal administratif du travail (TAT), références pour expertises médicales, groupes d'entraide et rencontres sociales, etc.

À partir de notre siège social de Saint-Jean-Port-Joli, nous acceptons les demandes d'aide en provenance de tout l'Est du Québec, incluant la grande région de Québec et Charlevoix.



L'AIDE AUX TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS
aide plus de **600** personnes accidentées
et leurs familles par année.